



## MAIRIE DE MERCEUIL

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DU LUNDI 21 MARS 2011

L'an deux mille onze le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre REBOURGEON, Maire.

\*\*\*\*\*

**ETAIENT PRESENTS :** MM. Jean-Pierre REBOURGEON, Bernard FOURNIER, Jean-Claude PIDET, Mmes Agnès BAILLARD, Aleth POTIRON, Evelyne CHAMBREY, Anne BENARD, MM. Sylvain CAILLOT, Rémy VOISENET, Arnaud DUPUIS, Pascal BOUTEILLEY, Jean-Michel DESIRE, Philippe LACOUR.

**EXCUSES :** M. Daniel GOICHOT (pouvoir à Mme Agnès BAILLARD), M. François LALAUZE (pouvoir à M. Jean-Pierre REBOURGEON).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Après approbation du relevé des délibérations adoptées le 31 janvier 2011, le Conseil municipal a été informé des différentes réunions et manifestations tenues depuis cette date :

- 8 février : rencontre avec Madame l'inspectrice de l'Education nationale (effectifs scolaires 2011-2012) ;
- 15 février : - présentation en mairie du « Document Unique d'évaluation des risques professionnels » ;  
- conseil d'école du RPI Merceuil-Montagny-les-Beaune ;
- 14 mars :- réunion d'information des parents d'élèves relative au fonctionnement des services périscolaires de la Communauté d'Agglomération (salle Saint-Pierre) ;  
- réunion de la commission des Finances (budget 2011 de la commune) ;
- 21 mars : préparation avec le Bien Public de la page qui sera prochainement consacrée à la commune de Merceuil.

Les Anciens Combattants, la Société de Secours Mutuels « St Vincent », les Amis des Ecoles, les Traits de Merceuil, la Société de Chasse « la Dheune », l'Olympique de Merceuil, l'ADMR et le Centre beaunois d'études historiques ont adressé leurs remerciements à la mairie pour les subventions accordées à chacune de ces associations par le Conseil municipal lors de sa dernière réunion.

Monsieur le Maire a fait part au Conseil municipal de la décision d'attribution par le Conseil général d'une subvention de 94 500 € pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de restructuration de la salle Saint-Pierre. Il a rappelé sur ce sujet qu'une autre demande de subvention était en cours auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des dotations parlementaires.

Monsieur le Maire a autorisé Monsieur Sébastien Enderlin à installer une fois par semaine, devant le bar du Genêt, son commerce ambulant de vente de pizzas à emporter.

Le Conseil municipal a pris connaissance du « Document unique d'évaluation des risques professionnels ».

Monsieur le Maire a fait part au Conseil municipal des différents points évoqués par le conseil d'école du 15 février 2011 et de la réunion d'information des parents d'élèves du 14 mars 2011 relative au fonctionnement des services périscolaires de la Communauté d'agglomération.

## **I- OPERATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES :**

### **- Taux de fiscalité 2011:**

Le Conseil municipal a décidé, sur proposition de la commission des finances, de fixer les taux d'imposition locale pour l'année 2011 ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation	: 8.22 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	: 10.74 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 46.57 %

Le produit final attendu s'élève à 210 564 euros.

### **- Equilibres budgétaires :**

Le Conseil municipal a décidé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2010 : 73 539 € au compte 1068 « réserves » pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement et 100 783 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

## **Budget principal**

Le Conseil municipal a décidé, après avis unanime de la commission des finances, d'adopter le budget primitif 2011 présenté par Monsieur le Maire, et qui s'établit à 1 305 473 euros, dont :

- 644 434 € pour la section de fonctionnement ;
- 661 039 € pour la section d'investissement.

## **II-DEVIS ET TRAVAUX**

\* **Bâtiments** :

- Le Conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise Potiron (1 872 € HT) pour le revêtement du sol de la salle de motricité de l'école maternelle du Tilleul ;
- Il a également accepté le principe de la mise en place d'une sonde visant à réguler le chauffage du bâtiment de l'école des Cerisiers.

\* **Voirie** :

- Le Conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise Brochot (1 960 € HT) pour le nettoyage et l'inspection télévisée des canalisations de la rue de la Marronnière ;
- il a accepté le devis de l'entreprise Moingeon (8 100 € HT) pour la consolidation des fondations de la pile centrale du Pont de la Dheune, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives (Police de l'Eau et Syndicat intercommunal d'aménagement de la Dheune) ; Monsieur le Premier Adjoint a insisté sur la fragilité de ce pont et l'impérieuse nécessité pour les usagers d'en respecter les limitations de tonnage ;
- il a également accepté les devis de l'entreprise Humbert (6 000 € HT et 3 875 € HT) relatifs à l'aménagement de la cour des ateliers communaux et du parvis de la mairie. Les opérations de terrassement feront l'objet de demandes de devis auprès d'autres entreprises.
- Le Conseil municipal a également retenu le devis de la société « Agorespace » (43 460 € HT) pour l'installation d'un terrain multisports à l'espace de loisirs « Pierre Mignotte » ; il a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du Pays beaunois et auprès du Centre national pour le Développement du Sport. (L'installation ne pourra se faire qu'après réception des réponses de ces organismes).

\* **Fleurissement** :

- Le Conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise Sonofep (1 533 € HT) pour les aménagements paysagers réalisés par les stagiaires de la formation « valorisation paysagère » et celui de l'entreprise Fleury (1 732 € HT) pour le fleurissement annuel de la commune.

### **III- QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal a décidé de renouveler son adhésion pour 2011 au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte d'Or) (160 euros).

Monsieur le Maire a enfin rappelé le déroulement de la journée du 8 mai 2011 :

- 11 h 30 : commémoration officielle au Monument aux Morts,
- 12 h : vin d'honneur ;
- 12 h 30 : repas de l'Amitié, préparé par le traiteur Huez et servi comme d'habitude par les conseillers municipaux.

Tous les habitants de la commune sont invités à s'associer à la manifestation commémorative de l'Armistice de 1945.

La séance est levée à 22 h 30.

Jean-Pierre REBOURGEON